



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide humanitaire

Question écrite n° 19480

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la famine qui sévit à l'heure actuelle tant dans certaines régions du continent africain que dans plusieurs pays d'Asie. Parallèlement, la récolte de blé de 1998 promet d'être l'une des plus abondantes du siècle, non seulement en France, mais également dans d'autres pays européens et aux Etats-Unis. L'importance des stocks et le manque de silos posent d'ailleurs déjà des problèmes à certaines entreprises coopératives. En conséquence, il lui demande si les instances de l'Union européenne envisagent de prendre des dispositions complémentaires dans le domaine de la solidarité alimentaire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur la nécessité pour l'Union européenne de témoigner - au regard de l'abondance de la récolte de blé 1998 - d'une solidarité alimentaire accrue à l'égard des nombreux pays aujourd'hui frappés par la famine, tant en Afrique qu'en Asie. La Communauté s'est engagée à fournir, annuellement, 1 755 000 tonnes de céréales aux pays en développement au titre de la Convention de l'aide alimentaire (Convention de Londres, 1995). La majorité de cette aide (55 %) est gérée par la commission. En réalité, l'Union européenne dépasse régulièrement ces engagements en fournissant chaque année une aide alimentaire de plus de 2 millions de tonnes de céréales aux pays en développement. En 1998, tenant compte de la succession de crises et de catastrophes naturelles (Soudan, Indonésie, cyclone Mitch en Amérique centrale, etc.), l'Union européenne devrait dépasser à nouveau ses engagements. Au total, c'est près d'une trentaine de pays en développement (essentiellement des pays les moins avancés) en Afrique, en Asie et en Amérique latine qui bénéficient de cette aide. En outre, la commission devrait consentir, en 1998, une aide alimentaire exceptionnelle de 400 millions d'écu à la Russie pour aider ce pays à traverser la crise actuelle. une grande partie de cette aide sera réalisée sous forme de dons de céréales : 1 million de tonnes de blé, 500 000 tonnes de seigle et 50 000 tonnes de riz. Cette contribution exceptionnelle s'ajoute aux contributions annuelles de la commission.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19480

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1998, page 5239

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 27